

Challenge du MERCREDI

1. Le Challenge Régularité du mercredi est ouvert à tous les joueurs (licenciés et/ou adhérents du club).
2. Toutes les parties individuelles, y compris les simultanés (en dehors des parties joker, des parties 7 sur 8 et des parties 7 et 8), jouées lors des sessions du mercredi sont prises en compte.
3. Les points « challenge » sont attribués en fonction du classement. Soit x participants, le premier marque X, le second X-1, etc.

Exemple : 15 joueurs, le 1^{er} marque 15 points, le 2^{ème} marque 14 points, etc.

4. A ces points « challenge » peuvent s'ajouter des points de « performance ». Le joueur qui termine devant un joueur mieux classé que lui (classement national corrigé*) se voit octroyer des points selon le barème suivant :

BARÈME 2017/2018					
7	6C-6D	2	5	4C-4D	2
	6A-6B	3		4A-4B	3
	5C-5D	5		3	5
	5A-5B	6		2	7
	4C-4D	8		1	9
	4A-4B	9			
	3	11			
	2	13			
	1	15			
6	5C-5D	2	4	3	2
	5A-5B	3		2	4
	4C-4D	5		1	6
	4A-4B	6	3	2	2
	3	8		1	4
	2	10			
1	12	2	1	2	

Exemple : Le joueur classé en 6^{ème} série qui devance un joueur de série 4A marque 6 points de performance.

5. Aux points « challenge » et « performance » s'ajoutent des points « solo » uniquement si le nombre de joueurs est supérieur à 15, et selon le barème suivant :

SOLO	
S1	1
S2	2
S3	3
S4	4
S5	5
S6	6
S7	7

Exemple : Un solo réalisé par un joueur de série 4 vaut 4 points.

6. Des points sont accordés à l'arbitre. Celui-ci se voit octroyer la moyenne des points (challenge + performance + solo) de l'ensemble des joueurs.

* Le classement national corrigé a été établi en tenant compte des performances de la saison précédente et figure en annexe. Les nouveaux joueurs sont classés en série 7.

Challenge du JEUDI

1. Le Challenge Régularité du jeudi est ouvert à tous les joueurs classés N5, N6 et N7 (licenciés et/ou adhérents du club). Les joueurs non licenciés sont considérés N7 la première année au club puis N6D la suivante, etc.
2. Toutes les parties individuelles, y compris les simultanés (en dehors des parties joker, des parties 7 sur 8 et des parties 7 et 8), jouées lors des sessions du jeudi sont prises en compte.
3. Les points « challenge » sont attribués en fonction du classement. Soit x participants, le premier marque X, le second X-1, etc.

Exemple : 15 joueurs, le 1^{er} marque 15 points, le 2^{ème} marque 14 points, etc.

4. A ces points « challenge » peuvent s'ajouter des points de « performance ». Le joueur qui termine devant un joueur mieux classé que lui (classement national corrigé*) se voit octroyer des points selon le barème suivant :

BARÈME 2017/2018						
7	6C-6D	1		6A-6B	5C-5D	1
	6A-6B	2			5A-5B	2
	5C-5D	3			4C-4D	3
	5A-5B	4			4A-4B	4
	4C-4D	5			3	5
	4A-4B	6			2	6
	3	7			1	7
	2	8				
	1	9				
				5C-5D	5A-5B	1
					4C-4D	2
					4A-4B	3
					3	4
					2	5
					1	6
				5A-5B	4C-4D	1
					4A-4B	2
					3	3
					2	4
					1	5

6C-6D	6A-6B	1
	5C-5D	2
	5A-5B	3
	4C-4D	4
	4A-4B	5
	3	6
	2	7
	1	8

Exemple : Le joueur classé en 6D qui devance un joueur de série 5A marque 3 points de performance.

5. Aux points « challenge » et « performance » s'ajoutent des points « solo » uniquement si le nombre de joueurs est supérieur à 15, et selon le barème suivant :

SOLO	
S5	1
S6	
S7	

6. Des points sont accordés à l'arbitre. Celui-ci se voit octroyer la moyenne des points (challenge + performance + solo) de l'ensemble des joueurs.
7. Les calculs prennent en compte l'ensemble des joueurs toutes séries confondues. En fin de saison, seuls les joueurs N5, N6 et N7 seront effectivement classés.

** Le classement national corrigé a été établi en tenant compte des performances de la saison précédente et figure en annexe. Les nouveaux joueurs sont classés en série 7.*

Classement national corrigé pour les challenges

JOUEURS	N° licence	Série 2020/2021	Série challenges	Club
BAILLY Gérard	2171239	2A	1B	V11
BECCU Mireille	1082944	4C	4A	V05
BECCU Patrice	1332073	6D	6B	V05
BENBASSAT René	2506045	5C	5D	V05
BIDAULT Christiane	NL	7	6D	V05
BIDAULT Jean-Marie	NL	6A	5D	V05
BLIN Bernadette	NL	7	7	V05
BLONDELLE Claude	2238496	5A	4B	V05
CAMBY Jacqueline	2370751	5D	5D	V05
CORBIERE Donald	NL	6C	6B	V05
CORBIERE Léone	NL	6C	6B	V05
DELARUE Bernadette	NL	6C	6C	V05
FARA Robert	1014443	6C	6C	V11
FORESTIER Evelyne	1270319	6B	6A	V05
GRONDIN Marie	NL	6B	6B	V05
GUICHOT Michèle	2231314	4A	4A	V19
HOLLARD Florence	NL	5B	5B	V05
HOUZIEL Michèle	1036062	5C	5C	V05
HURTEAUX Sylvie	1292978	5D	5C	V05
JEAN Bernadette	NL	5D	6A	V05
LAFONT Bernadette	2667383	4A	4A	V19
LAGRANGE Gérard	1057481	6A	5C	V05
LEBLANC Nadine	NL	6D	6C	V05
LEVEQUE Danièle	NL	6B	6C	V05
LINDEN Claudine	2200983	5D	5D	V11
MARTIAL Clément	1006060	6A	5B	V05
MAURICE Annick	1026744	4D	4B	V05
MIQUEL Madeleine	NL	6D	6A	V05
PACCAUD Eliane	1170266	5C	6A	V19
PAPUT Michel	NL	6D	6D	V05
PEREIRA Françoise	1002067	5C	5B	V05
POULAIN Stéphane	2309804	2A	2A	V05
SABLON Christiane	2667329	5D	5D	V17
SCHINDLER Verena	NL	5C	5C	V05
TOURNAY Laurence	1910696	2B	2B	V05
VILCOCQ Gérald	1002362	5C	5A	V05
VILCOCQ Viviane	NL	6D	6C	V05
VISDELOUP Monique	NL	6A	6A	V05
WALLE Régis	2550755	3B	3B	V05

Joueurs du club licenciés

Joueurs du club non licenciés

Joueurs licenciés dans un autre club